

**Extrait du registre des délibérations  
du conseil d'administration de  
l'Institut polytechnique de Grenoble  
Séance ordinaire du vendredi 11 mars 2022 à 13h30**

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le vendredi 11 mars 2021 à 13h30, sous la présidence de Mme Isabelle GUILLAUME, Présidente du conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 30 membres sur les 33 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars 2007 modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

Décision n°20220301

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Grenoble Alpes,  
Vu l'article 1 du règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021**

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021.

*Nombre de présents : 23  
Nombre de pouvoirs : 7  
Total présents et représentés : 30  
Nombre de votants : 30  
Nombre d'abstentions : 0  
Total des suffrages exprimés : 0*

*Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre de voix favorables : 30*

*X à l'unanimité des suffrages exprimés  
 à la majorité des suffrages exprimés*



Document soumis à la délibération du conseil d'administration du

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE

## 16 DECEMBRE 2021

**Grenoble INP**  
Institut polytechnique  
de Grenoble

46 avenue Félix Viallet  
F -38031 Grenoble Cedex 1

Tél +33 (0)4 76 57 45 00  
Fax +33 (0)4 76 57 45 01

[www.grenoble-inp.fr](http://www.grenoble-inp.fr)

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est réuni le :  
**Jeudi 16 décembre 2021 à 8 heures 30,**  
**sous la Présidence de Madame Isabelle GUILLAUME,**  
**dans la salle des conseils de Grenoble INP et en visioconférence,**  
46, avenue Félix Viallet – GRENOBLE

**ÉTAIENT PRÉSENTS (à vérifier)**

**Professeurs et assimilés (collège A)**

Mme GIRERD-POTIN

MM. BOJJUT – DELANNOY – MARECHAL – NOEL

**Autres enseignants et assimilés (Collège B)**

Mme IONICA

MM. MANCINI – BIDAUD

**IATS (Collège C)**

Mme ZALKIND

MM. MIKAC – TERRIER

**Personnalités extérieures**

M. ROLLAND

**Personnalités qualifiées désignées par le Conseil**

Mme GUILLAUME

MM. BORNECQUE – BRUNET – DEREYMEZ – MUNIER – RUBALDO

**Représentante du recteur de région académique**

Mme LAURAIRE

**Personnalités désignées par les collectivités territoriales**

M. BAILE

**Membre de droit – Président de l'Université Grenoble Alpes**

M. LAKHNECH

**Autres membres de droit**

Mme MALE

M. BENECH

**Invités**

Mmes BUCCIO – BARBURA – GROS – DELPECH – FASAN – VILCOT – CHIRAT – FRUGIER – PERRIER

MM. BELGACEM – BALESTRA – MENDES – SANTRAILLE – BIDAUD – PARISSIS – BRUNET – RUBALDO – LABRIER – SCORDEL – HEMART - ZIN

**ABSENTS EXCUSES**

**Autres enseignants et assimilés (Collège B)**

Mmes POISOTTE – WILCKE

M. BLOCH

**Étudiants (collège D)**

Mmes BAJAN – COHEN-SKALLI – PLUTA – ROQUES – MIRESSOU-GOT

MM. ECHASSERIEAU – THOMAS – JAEGER – OUDART – BOUSSIOUX

**Personnalités extérieures**

Mmes OLMOS – LEGRAND – BERANGER

MM. NEUDER – DAUCE

**Représentant ministère ESRI**

M. JOLION

**Personnalités qualifiées désignées par le Conseil**

MM. BORNECQUE – COURBIS – GAU – GODEFROY – PEROTIN – ROUX-FOUILLET – SERVAIS

**Personnalités qualifiées nommées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**

Mme ASTIER

## **SOMMAIRE**

I.	Actualités & procès-verbal.....	4
	a. Approbation PV séance du 21 octobre.....	4
II.	Stratégie et gouvernance .....	4
	a. Bilan et perspectives pour l'Idex pérenne .....	4
	b. Contrat pluriannuel, cibles du plan stratégique et projet annuel de performance 2021/2024 (PAP).....	7
III.	Formation, recherche, valorisation .....	9
	a. Création de l'unité Ingénierie de projet.....	9
	b. Trouver mon master : validation des critères .....	10
	c. Modification de l'organisation de la filière SEOC.....	11
	d. Echanges autour des quatre derniers points.....	11
IV.	Affaires financières.....	16
	a. Budget rectificatif 2021.....	16
	b. Budget 2022.....	17
V.	Ressources humaines.....	18
	a. Campagne emploi 2022 .....	18
VI.	Affaires règlementaires.....	21
	a. Non-renouvellement de la labellisation Unité universitaire d'appui à la recherche Circuit multi-projets.....	21
VII.	Délibération simplifiée .....	23
	a. Bilan CVEC 2020-2021 et projection budgétaire 2021/22.....	23
	b. Règlement des admissions de la Prépa des INP .....	24
	c. Règlement des études du D2E .....	24
	d. Règlement des études et des examens Ensimag .....	24
	e. Création du double diplôme avec le master AI4oneHealth à Polytech – Grenoble INP .....	24
	f. Modification de l'intitulé du diplôme d'établissement DE Bachelor in international Business & Management de l'IAE – Grenoble INP .....	24
	g. Identification nouvelles recettes fléchées.....	24
	h. Prescription quadriennale – CROUS.....	25
	i. Plan pluriannuel d'investissement (PPI) Immobilier – Mise à jour.....	25
	j. Plan pluriannuel d'investissement (PPI) Informatique – Mise à jour.....	25
	k. Dispositif prime de continuité de service pour les IATS .....	25
	l. Actualisation du règlement de gestion des contractuels .....	25
VIII.	Retour sur les délégations du CA à l'administrateur général.....	26
IX.	Recueil des propositions de sujets pour l'ordre du jour du prochain CA .....	28

*Une fois le quorum préconisé par le règlement intérieur atteint, la séance est ouverte sous la présidence d'Isabelle GUILLAUME à 8 heures 32.*

## **I. GUILLAUME**

Bonjour à tous. Malheureusement, ce conseil d'administration se déroule à distance. Je tiens à remercier Cécile GROS et toute l'équipe qui a permis cette organisation au pied levé, comme les circonstances nous y obligent.

Au cours de cette séance, les votes seront groupés afin de faciliter leur bonne tenue à distance. N'hésitez pas à faire figurer vos questions *via* la messagerie instantanée prévue à cet effet. Nous aurons le loisir d'échanger à la fin de chacune des thématiques évoquées.

Nous commençons par la liste des pouvoirs :

- Y. NEUDER a donné pouvoir à I. GUILLAUME ;
- O. GAU a donné pouvoir à Y. MARECHAL ;
- N. ROUX-FOUILLET a donné pouvoir à F. NOEL ;
- L. PEROTIN a donné pouvoir à G. SANTRAILLE ;
- J.-F. BLOCH a donné pouvoir à I. GIRERD-POTIN ;
- F. POINCOTTE a donné pouvoir à L. TERRIER.

## **I. Actualités & procès-verbal**

### **a. Approbation PV séance du 21 octobre**

*Il sera procédé à l'approbation du PV lors d'un vote groupé sur l'ensemble des points abordés (voir la fin du point V.)*

## **II. Stratégie et gouvernance**

### **a. Bilan et perspectives pour l'Idex pérenne**

#### **Y. LAKHNECH**

Je vais tenter d'être bref afin de laisser du temps pour nos échanges. L'UGA a été créée afin de devenir une université internationale, visible et attractive. Elle se veut ancrée dans son territoire et moteur de son développement économique, social et culturel. Une convergence s'est constituée autour de cet objectif. Il s'agit aussi pour l'UGA de s'adapter aux transformations majeures de la société, notamment vis-à-vis de la formation. Sa création nous a permis de développer des parcours interdisciplinaires autour de différents établissements.

Cette interdisciplinarité se retrouve également dans une recherche qui repousse les limites du savoir. Chacun joue pleinement son rôle dans cette stratégie. Nous avons vécu une période de compétition stérile. Ces temps-là sont révolus et la convergence de nos stratégies est permise par la bonne répartition des rôles et des moyens de notre institution. Les transformations sociétales peuvent être appréhendées grâce à une diffusion de la connaissance et au développement de l'esprit critique. C'est l'une des missions capitales de l'université au sein d'un territoire riche, dense et compact comme celui de Grenoble.

Les qualités de ce territoire dépendent de la recherche et de la formation. L'université tient à tenir ce rôle. Elle participe à la transformation de l'enseignement supérieur et de la recherche français pour le rendre plus attractif, compétitif et plus juste. Il s'agit dès lors de concrétiser ces objectifs. Une dizaine d'universités a été désignée par le ministère pour porter le rayonnement international auquel il aspire. Parmi cette dizaine, neuf sont des Idex, dont l'UGA. Ces universités sont aujourd'hui particulièrement reconnues. L'association Udice, créée par celles-ci, a pour rôle de promouvoir l'ESR à l'international.

Je vais maintenant présenter le bilan des missions de chaque volet de l'Idex. L'élément le plus important du volet recherche demeure l'interdisciplinarité des programmes. 17 programmes ont été mis en place et ont été financés par l'Idex pour un montant de 24 millions d'euros. Le budget a été consolidé par un apport de 220 millions d'euros. Ils ont permis à des communautés de travailler ensemble autour d'enjeux socio-économiques importants. Ces programmes ont impliqué une forte proportion des laboratoires et sont devenus des modèles à l'international. Ils ont permis de faire avancer le savoir et les connaissances des disciplines impliquées.

Le volet formation a mobilisé de nombreuses activités ayant permis de faire avancer les pratiques pédagogiques. Les financements les plus significatifs ont reposé sur des plateformes et des dispositifs innovants. Ils permettent à des collègues d'accéder à de nouvelles plateformes, ou encore de mettre en place de nouveaux outils pédagogiques. Des bourses de master ont pu être financées. Elles accroissent l'attractivité de l'UGA auprès des étudiants. Des partenariats stratégiques ont pu être constitués autour de programmes cofinancés qui se concrétisent en thèse ou encore en post-doctorat. Ils ont permis une concentration des efforts autour d'enjeux concrets.

En ce qui concerne la vie étudiante, beaucoup de nos missions spécifiques ont grandement avancé, notamment pour les artistes et sportifs de haut niveau, ou encore pour les étudiants en situation de handicap. Ainsi, 134 étudiants artistes de haut niveau ont pu être accompagnés par l'Idex. De plus, nous avons préconisé l'usage d'une carte multiservices. Cette carte tend à offrir les meilleurs services aux étudiants et à créer un sentiment d'appartenance commun entre eux quel que soit leur UFR.

Le volet social a prioritairement consisté en la mise en valeur du patrimoine scientifique et artistique. Ce travail a été labellisé par le ministère autour d'un volet sciences et société. Les efforts réalisés sur les relations entre la science et les acteurs de la formation et de la recherche du site de l'UGA ont été reconnus.

Je vais maintenant commenter les impacts de l'Idex sur la communauté. Entre 2016 et 2020, 41 bourses ERC ont été financées, représentant un montant de 99 millions d'euros. Nous avons été distingués quinze fois par l'IUF, ce qui fait de l'UGA la première université en termes d'IUF en France pour l'année 2020-2021. Cette distinction valorise le travail de nos collègues. Il s'agit d'un indicateur du niveau de la recherche que nous menons à Grenoble. 44 % des chercheurs ont été impliqués dans au moins un projet et 80 % des laboratoires en ont au moins coordonné un. L'Idex a donc su entraîner un grand nombre de personnes dans toutes les disciplines tout en assurant l'exigence et la qualité de la part des laboratoires,

permettant la publication de 18 500 articles scientifiques. 32 % du personnel a été impliqué dans un projet de formation. Les indicateurs nous montrent combien cette Idex s'est voulue inclusive.

A l'avenir, l'Idex souhaite changer de philosophie. Nous devrions subir moins de contrôles par l'ANR. Les indicateurs ne seront plus établis par les jurys, mais par nous-mêmes. L'Idex se voit intégrée à l'UGA en termes de stratégie et de gouvernance. Nous considérons dès lors l'Idex comme pleinement intégrée dans la stratégie globale de l'UGA et non comme un objet à appréhender extérieurement. Elle est intégrée dans la stratégie de chaque composante académique.

Le nouveau modèle de gouvernance de l'UGA, basé sur une répartition des compétences et de la subsidiarité ainsi que sur la proximité entre collègues et étudiants, se voit renforcé. Les missions d'université seront soutenues à travers l'interdisciplinarité et l'émergence de nouveaux projets.

Nous positionnons l'UGA et les territoires comme acteurs essentiels dans le cadre de France 2030. Grenoble, grâce à ses forces en recherche et formation et à son tissu d'entreprises, est considérée comme un site incontournable des programmes associés à France 2030. Il s'agit de consolider des filières très importantes en termes d'emploi. Nous ferons tout pour que des emplois soient créés jusqu'à l'échéance de 2030.

Du point de vue de notre attractivité internationale, nous souhaitons renforcer nos relations avec l'ensemble des instituts présents sur le site. A travers ces acteurs, nous disposons d'une richesse que nous pouvons davantage mettre à profit.

## **F. NOEL**

Je remercie Monsieur Lakhnech pour cette présentation. Je souhaiterais signaler que notre analyse est bien évidemment plus contrastée. Nous nous inquiétons d'une explosion des lieux de décision et d'une perte de clarté dans ces lieux. Certains collègues sont déconnectés des lieux de décision les plus importants. Nous pouvons constater une explosion de la précarité au sein de l'établissement. Le PRE, Plan de Retour à l'Equilibre, sera d'une rare ampleur à l'UGA et impactera également l'INP. Certains éléments de décisions d'allocation de moyens ont été dénoncés par le tribunal administratif.

Il est souhaitable qu'un bilan contradictoire puisse compléter celui que nous venons d'entendre. Je voudrais ainsi savoir comment nous pourrions le mettre en place.

## **Y. LAKHNECH**

Vous venez de présenter votre point de vue. Evoquer un éclatement des lieux de décision est une manière caricaturale de présenter ce bilan. Je les présente comme des lieux de décision qui répondent à des besoins de proximité pour nos collègues. Nous ne sommes pas en faveur d'une centralisation des décisions. Or les retours que nous avons sont positifs.

Vous avez également parlé du PRE. Beaucoup d'informations fausses circulent à ce sujet. Il n'y aura aucune suppression de postes d'enseignants-chercheurs et d'enseignants. Je regrette cependant qu'une université comme l'UGA n'ait pas les moyens de ses ambitions. L'Etat doit revoir son modèle de dotation des universités.

Grenoble, le 16 décembre 2021

**J.-L. BRUNET**

Parmi les grandes orientations proposées par l'Idex à propos de l'institut d'ingénierie et de management, les thématiques autour de l'ingénierie sont largement majoritaires. Comment faire apparaître de façon plus explicite les dimensions managériales ?

**Y. LAKHNECH**

Il me semble les avoir évoqués clairement. La richesse de Grenoble demeure l'ingénierie et la science. Il n'est pas question de mettre en avant une discipline plutôt que les autres.

**I. GUILLAUME**

Il est très important pour Grenoble INP de relever le défi de lier l'ingénierie et le management.

**Y. DELANNOY**

Cette Idex suppose une forte charge de travail. Beaucoup de postes précaires sont créés tandis qu'aucun poste permanent ne l'est. Ces problématiques méritent d'être présentées dans ce bilan au nom d'un volet social. Nous devons faire remonter à l'Etat le manque de moyens dont nous souffrons.

**Y. LAKHNECH**

La plupart des postes en appui ont été pérennisés.

**Y. DELANNOY**

Je réitère qu'un bilan social de l'Idex est nécessaire dans la mesure où des postes sont pérennisés.

**b. Contrat pluriannuel, cibles du plan stratégique et projet annuel de performance 2021/2024 (PAP)****Y. MARECHAL**

Bonjour à toutes et à tous. Ce volet clôt un long travail réalisé ensemble sur l'orientation de l'établissement. A travers le contrat pluriannuel, nous disposons d'une vision sur quatre à six ans. Nous avons voulu figer ce contrat sur quatre ans, car il constitue un jalon dans le cadre de notre stratégie « cap 2030 ». Je souhaite remercier Cécile Azéma qui a contribué à la finalisation de l'ensemble de ces indicateurs. Il s'agit d'un travail collectif de la part de l'ensemble des directions et des présidences de l'établissement. Je tiens à préciser que ce PAP joue également le rôle de contrat quinquennal. Ce plan quinquennal permet notre labellisation auprès de l'Etat.

Dans le cadre de cap 2030, nous souhaitons que Grenoble INP – UGA, de par ses formations, sa dynamique en recherche et valorisation, sa stratégie internationale et ses interactions avec la société, contribue à bâtir un monde durable dans lequel ses ingénieurs, managers et docteurs agissent en citoyens éclairés et engagent les transitions. C'est ce que nous avons voté au Conseil d'Administration précédent.

Je rappelle que nous avons traduit ce souhait par quatre axes stratégiques :

- relever les nouveaux défis économiques, environnementaux et sociétaux, par nos formations et nos recherches ;
- amplifier notre posture internationale et interculturelle ;
- bâtir une nouvelle identité d'institut d'ingénierie et de management ;
- agir en communauté responsable, épanouissante et inspirante.

Nous avons, pour cela, mobilisé des indicateurs de transformation autour de cinq volets : transformation en formation ; transformation en recherche, valorisation, innovation, relations entreprises ; transformation en international ; transformation en développement durable et responsabilités sociétales (DD&RS) ; transformation en adhésion/satisfaction.

Le volet transformation en formation met notamment en exergue l'évolution des inscrits et diplômés en formation ingénieurs. Par le passé, le nombre d'inscrits a beaucoup augmenté en raison de l'intégration de Polytech. Cette croissance a tendance à se limiter pour atteindre 6 200 étudiants en 2024. Il s'agit d'un souhait de notre part. Nous avons atteint la capacité maximale d'accueil d'étudiants compte tenu de nos moyens. L'indicateur permettant de montrer le mieux la volonté de l'établissement reste le nombre d'étudiants participant à des enseignements interécoles. Nous souhaitons passer d'un chiffre actuellement autour de 500 étudiants à 1 500 en 2024. Nous allons, pour cela, créer des semestres de mobilité entre écoles. Par ailleurs, nous voulons augmenter notre chiffre d'affaires de formation professionnelle de 3 600 000 euros en 2018 à 4 100 000 euros en 2024. Pour ce faire, nous rénovons l'offre de formation et favorisons l'intégration de deux nouvelles écoles afin de créer une plus-value d'offre de formation.

Le volet transformation en recherche, valorisation, innovation et relations entreprises se mesure par le montant total du soutien de l'établissement à la recherche. Ce chiffre est en augmentation depuis 2018. Nous souhaitons l'amener à 2 800 800 euros au travers d'opérations scientifiques, de l'animation scientifique, de campagnes à l'international et de projets de valorisation. Notre objectif est également de voir le nombre de chaires d'excellence et de laboratoires communs passer de 27 en 2020 à 35 en 2024. Le nombre d'étudiants, diplômés et personnels entrepreneurs devrait passer d'une soixantaine en 2020 à 120 en 2024. Le nombre de conventions et de contrats avec des entreprises ou des collectivités doit atteindre un total de 330 contre 230 en 2020.

Le volet transformation à l'international est indiqué par le taux d'étudiants internationaux inscrits dans les formations, le taux d'enseignants-chercheurs recrutés avec expérience internationale et le nombre de parcours dont les enseignements sont en anglais. Le taux d'étudiants internationaux a baissé en 2020 (20,3 %) alors que l'objectif fixé par le PAP est de 23 % pour 2024. Nous souhaitons atteindre les 50 % de recrutement d'enseignants-chercheurs ayant une expérience à l'international. Enfin, l'objectif du nombre de parcours dont les enseignements sont en anglais est défini à 40 en 2024 contre 36 pour l'année 2021-2022.

La transformation en DD&RS se mesure par deux indicateurs : la mixité hommes/femmes dans la réussite au recrutement des personnels et l'intensité des émissions de G.E.S. par rapport à 2019 par personne. Le premier chiffre indique l'écart entre le taux de femmes parmi les candidats et le taux de femmes parmi les

recrutés. L'objectif est donc d'avoir un chiffre proche de zéro. Par ailleurs, nous avons quantifié l'intensité des émissions de G.E.S. en 2019. En 2024, nous souhaitons voir ces émissions atteindre les 65 % de celles évaluées en 2019.

Enfin, le volet adhésion et satisfaction attire notre attention sur l'adhésion à la nouvelle identité de l'Institut d'Ingénierie et de Management de par une enquête bisannuelle auprès des personnels. L'objectif pour cet indicateur est d'atteindre les 75 % de satisfaction. La satisfaction des étudiants est bonne puisque la note moyenne est déjà au-dessus de 15, soit l'objectif que nous nous sommes fixé.

Le plan quinquennal contient un volet commun à l'UGA et des volets spécifiques par composante académique, lesquels reprennent les volets que je viens de vous présenter.

## **I. GUILLAUME**

Je rappelle que nous traiterons les questions sur ce point à la fin de la section sur la formation, la recherche et la valorisation.

## **III. Formation, recherche, valorisation**

### **a. Création de l'unité Ingénierie de projet**

## **V. PERRIER**

Bonjour à tous. L'unité de service ingénierie de projet est citée dans les statuts de l'UGA. Les politiques nationales et européennes poussent les chercheurs et les enseignants-chercheurs à chercher des financements sur projet. Il s'agit alors d'offrir au laboratoire et aux enseignants une unité de service qui peut les accompagner afin de trouver les bons financements. Cette unité permettra d'acquérir les outils nécessaires à l'acquisition d'un financement, mais aussi de valoriser des projets déjà aboutis. Nous allons pouvoir utiliser cette expérience afin de sensibiliser de nouveaux chercheurs au dépôt de nouveaux projets. Nous souhaitons augmenter le nombre de projets déposés ainsi que le taux de succès. De par la création de cette unité de service, nous espérons harmoniser nos pratiques.

Deux équipes seront impliquées. D'une part, la division générale déléguée à la recherche, l'innovation et la valorisation de l'UGA (DGDRIV) se compose d'une équipe spécialisée dans le montage de projets de recherche et d'innovation, que l'on appelle la D2PRI. D'autre part, un autre service Idex est chargé du management de certains projets Idex et sera mobilisé dans le cadre de davantage de projets. La DRIVE, la Direction de la Recherche, de l'Innovation et de la Valorisation Europe, aura certaines spécificités. Certains employés seront davantage spécialisés que les équipes de l'UGA.

Les établissements fonctionneront en copilotage et en accompagnement d'un comité d'orientation. Les laboratoires bénéficieront ainsi d'un point d'entrée à travers l'unité de service ainsi que des pôles métiers en son sein afin de valoriser leur expertise. Un comité d'usagers rendra compte chaque année de la qualité de services.

Le personnel de l'unité de service devra évidemment apprendre à se connaître et à partager les pratiques de chacun. Nous n'allons pas modifier des équipes qui fonctionnent déjà correctement. Les prestations seront mutualisées et identiques chaque fois que c'est possible. Chaque établissement conserve cependant ses spécificités en termes de ressources humaines et de montage financier. Des moyens supplémentaires sont permis par l'ANRID, un projet de PIA associé à l'Idex qui nous apporte des monteuses et des chargés de projets.

L'organigramme fonctionnel se compose donc d'un pôle montage de projet et d'un pôle management de projet. Un comité de direction sera co-piloté et un comité d'orientation stratégique sera composé de membres des deux établissements. Enfin, un comité des usagers reste à construire. Des actions spécifiques assureront un suivi complet des chercheurs qui voudront se lancer dans les projets européens en coordination.

Le Conseil d'Administration doit donc délibérer à propos d'un démarrage effectif de l'unité au 1<sup>er</sup> janvier. Un règlement intérieur vous a été proposé.

## **b. Trouver mon master : validation des critères**

### **C. CHIRAT**

Je vous présente donc les effectifs en master au sein des huit écoles de Grenoble INP – UGA. Les masters représentent désormais 23 % de nos effectifs à bac+5. 560 étudiants se trouvent en master STS dont une centaine entre en M1. En SHS, ce nombre se situe à 1 300, dont 400 en M1. Le nombre total d'étudiants en master est donc de 1 860 alors qu'il est de 6 200 en ingénierie.

Auparavant, Grenoble INP se focalisait sur les études d'ingénieurs. Désormais, le diplôme de master concerne un grand nombre de nos étudiants. Nous avons mis en place des réunions spécifiques aux masters en parallèle de celles avec le directeur des études.

Le nombre de mentions de Master est de 13 en STS ; de 11 en droit, économie, gestion et de 1 en SHS au titre de l'IAE, avec 37 parcours. Ces chiffres rendent compte de l'importance des masters au sein de l'INP. Il s'agit d'un profond changement en termes d'accompagnement. Le nombre de parcours de master porté par Grenoble INP est significatif.

La raison pour laquelle le Conseil d'Administration doit délibérer aujourd'hui s'explique par la mise en place par l'Etat d'une nouvelle plateforme nationale gérant les candidatures en M1, à la manière de Parcoursup. Cette plateforme unique prendra en charge le dépôt de candidature des étudiants pour entrer en master 1, la réponse des établissements et l'affectation des candidats dans les masters. Il s'agit d'un véritable bouleversement. Nous attendons une circulaire qui nous explicitera et nous précisera le processus entamé. Nous devons voter à propos des capacités d'accueil par mention et par parcours, comme nous le faisons auparavant au sein de Grenoble INP. On nous demande également de faire voter les attendus par mention. Il s'agit des prérequis pour une personne afin qu'elle puisse postuler pour un master. Nous avons appris ces consignes très tardivement, ce qui nous a fait agir dans l'urgence. Les critères d'examens et le classement des candidatures

devront aussi être votés. Enfin, le Conseil d'Administration votera sur la composition des jurys d'admission.

### **c. Modification de l'organisation de la filière SEOC**

#### **J.-L. ROCH**

La filière SEOC (Systèmes Embarqués et Objets Connectés) naît de la fusion de SLE et ISSC en 2017. Cette filière a souvent peu attiré, soit environ 10 % des étudiants à l'Ensimag.

La filière poursuit son chemin, car elle demeure attractive au sein de Grenoble INP et parce que les étudiants Phelma suivent cette filière. L'Ensimag investit beaucoup de ressources dans cette filière. Cet investissement en termes d'enseignements se traduit par une surcharge, soit beaucoup d'investissements pour peu d'élèves, au détriment d'autres filières plus attractives.

Afin de rendre la filière attractive, nous avons essayé beaucoup de choses qui n'ont pas fonctionné. Les élèves intéressés par ces thématiques ne viennent pas à l'Ensimag, mais à Phelma ou dans les écoles du réseau télécom. Les thématiques de cette filière sont essentielles. Elles supposent des enjeux stratégiques au niveau national et européen. Il est donc nécessaire que la filière reste au sein de Grenoble INP.

Nous souhaitons voir la filière SEOC devenir entièrement une filière Phelma et conserver à l'Ensimag la formation qui permet de s'orienter vers ces métiers. Les étudiants actuellement en deuxième année resteront en filière commune en troisième année pour 2022-2023. La deuxième année pour 2022-2023 sera accessible pour les Phelma qui seront en fin de première année et les admis sur titre. Elle le sera aussi pour les Ensimag qui voudront faire cette filière dès la deuxième année en changeant d'école.

La maquette pédagogique SEOC reste exactement la même. Les enseignants Ensimag pourront toujours enseigner au sein de la filière et le master cybersécurité reste accessible pour les étudiants Phelma SEOC en double cursus.

### **d. Echanges autour des quatre derniers points**

*Les échanges sur les quatre derniers points ont lieu de manière groupée. Les questions posées via la messagerie instantanée figurent en italique en dessous du nom de l'interlocuteur.*

*Contrat pluriannuel, cibles du plan stratégique et projet annuel de performance 2021/2024 (PAP)*

#### **S. MANCINI**

*+ 200 élèves ingénieurs d'ici 2024 ? Avec quelles ressources ? Il n'y a aucune création de poste et nous n'avons pas retrouvé les postes perdus depuis 2010 !*

#### **Y. MARECHAL**

Il s'agit de 200 étudiants. Nous devons mettre en perspective ce chiffre en tenant compte du total de 8 600 étudiants, ce qui signifierait donc à peu près 2 %

d'augmentation sur quatre ans. C'est un chiffre sensiblement plus faible que ce que nous avons vécu par le passé. Cette notion de ressource limitée est par ailleurs tout à fait intégrée dans notre réflexion. Nous prenons en compte les difficultés que nous avons sur les postes enseignants. Nous essayons de les surmonter. Nos projets sont limités à quelques formations en apprentissage et des augmentations ponctuelles. Je tiens à signaler que, même si nous ne bénéficions pas de nouvelles dotations liées aux effectifs, nous allons négocier avec le ministère un premier volet de fléchage de nouveaux moyens au regard de nos effectifs.

### **C. CHIRAT**

Nous avons pris l'année dernière comme référence. Or cette année-là a été grandement bouleversée par la pandémie de covid-19. Par ailleurs, l'envoi de davantage d'étudiants à l'international pourra ajuster les difficultés que nous pourrions rencontrer.

### **D. ROLLAND**

Je souhaitais attirer votre attention sur deux indicateurs. Je trouve l'augmentation des cursus transverses trop ambitieuse. En effet, un passage de 500 à 1 500 cursus me paraît très important. La création d'enseignements transverses ne doit pas se faire au détriment de leur qualité.

Par ailleurs, l'objectif de 23 % en termes de nombre d'étudiants ingénieurs, notamment en pourcentage d'étrangers, limite de fait le pourcentage d'étudiants français. La baisse récente de cet indicateur est sûrement due à la crise sanitaire et vous serez certainement amenés à baisser cet indicateur.

### **Y. MARECHAL**

Nous voulons mélanger les populations d'étudiants sur des périodes plus ponctuelles que des semestres, ce qui nous rend capables de disposer de ce chiffre. Nous sommes munis de la volonté de construire un bagage intégrant l'ensemble des spécificités des différentes disciplines qui composent l'INP. Il s'agit de rassembler ingénieurs et managers sur des projets, plutôt que de se limiter à des échanges semestriels.

### **C. CHIRAT**

Nous nous voulons conformes aux attentes des entreprises qui embauchent nos étudiants. La hausse du nombre de cursus transversaux est en effet très importante. Nous souhaitons mettre en place *a minima* une semaine commune afin de mélanger les étudiants sur des enseignements, des cours ou des conférences. Les entreprises attendent des ingénieurs qu'ils soient agiles et polyvalents.

Votre deuxième question portait sur les étudiants internationaux. Le pourcentage d'étudiants étrangers est plus faible que la moyenne que nous avons à l'INP auparavant. Je ne suis pas certaine que la baisse du nombre d'étudiants français soit en soi un problème.

*Création de l'unité Ingénierie de projet*

**J.-F. BOUJUT**

*Bravo pour l'initiative... Combien de personnes cela représente-t-il ? Quel est l'ordre de grandeur de la taille de ce service ? Et si possible quelle est la part de l'apport de l'INP dans ce dispositif ?*

**V. PERRIER**

24 personnes seraient concernées parmi les établissements, dont 7 qui viennent de la DRIVE. Quatre CDD pourront être ajoutés au démarrage sur deux ans.

**Y. DELANNOY**

*Nos laboratoires sont pratiquement tous des UMR CNRS, mais le CNRS n'est pas dans cette organisation. Comment gère-t-on les relations avec le CNRS (en particulier pour éviter la concurrence entre organismes) ?*

**V. PERRIER**

La porte n'est pas du tout fermée au CNRS. S'il n'est pas inclus dans le système, il a demandé à se rapprocher de nous pour élaborer des stratégies communes.

**I. GUILLAUME**

Je souhaitais savoir si vous vous étiez donné des objectifs en termes de taux de succès.

**V. PERRIER**

Nous avons un indicateur commun à l'UGA et Grenoble INP. Il prend en compte le nombre de projets européens déposés. Du côté de l'INP, nous ajoutons le taux de succès. Il est difficile de calculer un taux de succès pour l'ANR, car les chercheurs ne sont pas obligés de signaler qu'ils publient.

**J.-L. BRUNET**

*Dans l'unité Ingénierie de projet comment sera évalué l'apport en termes de valorisation.*

**V. PERRIER**

La valorisation est gérée par l'unité de service valorisation et non dans cette unité de service ingénierie de projet.

**J.-L. BRUNET**

Ayant une certaine expérience dans les projets européens, j'ai pu constater que la difficulté du montage du projet fait parfois oublier sa finalité.

**V. PERRIER**

Certains porteurs de projets candidatent notamment à des prix. Ceux-ci permettent une certaine valorisation. Nous devons exploiter cette valorisation mieux que ce que nous faisons actuellement.

**L. TERRIER**

Les syndicats étaient déjà intervenus sur ce sujet. Si j'ai bien compris, cette unité de service n'en est pas une selon les statuts de l'EPE. Si c'était le cas, nous devrions voter un règlement intérieur de cette unité. Nous nous sommes inquiétés de l'inconnu dans lequel s'organiserait un vote autour de cette création. Si la démarche nous intéresse, il reste un flou autour de la définition de cette unité de service.

**S. ROLLAND**

Le règlement intérieur vous a été envoyé dans sa version projet. Il n'est pas terminé. Nous voulions tout d'abord vous présenter l'unité de service et voter l'approbation du règlement intérieur dans un deuxième temps.

*Trouver mon master : validation des critères*

**A. BIDAUD**

*Pour les masters : sur les 1 860 inscrits, combien sont des doubles diplômes ingénieur/master ? Ou plutôt combien sont des masters non ingénieurs ?*

**C. CHIRAT**

En master STS, nous comptons 130 inscriptions secondaires. 300 sont donc non-ingénieurs en STS. En SHS, 150 inscriptions secondaires sont comptabilisées et sont majoritairement des ingénieurs.

**R. DEREYMEZ**

*Concernant les Masters, je m'interroge sur les capacités d'accueil qui sont parfois de maximum 5 personnes.*

**C. CHIRAT**

Un seul master relève de cinq personnes. La réglementation nous oblige à disposer *a minima* d'un parcours à destination d'étudiants français. Il s'agit d'un cas particulier. De manière générale, les capacités sont plus élevées. Par ailleurs, certains parcours sont en cours d'ouverture. Nous évitons d'être trop ambitieux sur nos capacités d'accueil.

**F. NOEL**

*Pour information à tous sur la plateforme Trouver son master : la plateforme nationale a été décidée par le ministère sans concertation avec la communauté universitaire. Nous la voyons comme un moyen de sélection complémentaire pour limiter le droit d'accès en master et de fait nous en faire porter la responsabilité, comme pour Parcoursup.*

**C. CHIRAT**

Nous faisons remonter toutes les questions dont nous avons connaissance. Il existe une inquiétude incontestable autour de cette plateforme. Nous avons peur d'être submergés de demandes. Il sera plus facile pour un jeune de formuler des vœux. L'objectif de l'Etat reste de permettre aux étudiants en licence de trouver un master, ce qui demeure pour l'instant très difficile.

**F. NOEL**

Je tiens à préciser que ma remarque n'était pas une critique, mais une information à l'attention de tous.

*Modification de l'organisation de la filière SEOC*

**I. GUILLAUME**

Je suis extrêmement étonnée. Si je suis heureuse que cette filière existe toujours et que Phelma la récupère, j'ai du mal à comprendre pourquoi nous ne réglons pas les difficultés d'équilibrage du côté des enseignants, plutôt que de laisser tomber la filière.

**A. VILCOT**

Il a été écrit dans la messagerie instantanée que la décision de scission est prise depuis 2020, mais ce n'est pas vrai. Nous voulions changer de porteur et non le principe de filière commune, ni le partage des étudiants et des enseignants. Un déséquilibre s'est installé avec le temps depuis la suppression de la filière CSE et la fusion des filières. Les renouvellements de maquettes pédagogiques ont contribué à poursuivre cette instabilité. Depuis deux ans, nous avons enclenché un rééquilibrage. Le même taux d'encadrement est constaté des deux côtés. Notre difficulté a été alors de convaincre les professeurs de ne plus donner certains cours, car ils ne sont pas rattachés à la bonne école. Le projet pédagogique que nous mettons en place a été discuté avec Phelma et l'Ensimag. Nous n'avons pas eu de nouveaux moyens administratifs à notre disposition.

**I. GUILLAUME**

Les étudiants de l'Ensimag qui s'intéressent à la filière pourront-ils donc la rejoindre ?

**A. VILCOT**

Pour être diplômé d'une école, il faut valider trois semestres auprès de celle-ci. S'il veut suivre l'intégralité de la filière et rentrer en deuxième année SEOC, un étudiant de l'ENSIMAG est obligé de basculer à Phelma. Un étudiant qui souhaiterait suivre sa troisième année dans un parcours croisé pourra venir dans le semestre 9 de SEOC et suivre cette formation. Nous devons être vigilants sur la question de la communication.

**J.-L. ROCH**

L'objectif reste que les étudiants de SEOC diplômés *via* Phelma soient bien vus des industriels.

**L. RUBALDO**

Nous devons assurer la pérennité de cette filière en y investissant les moyens nécessaires, ainsi que par sa bonne lisibilité.

**J.-L. ROCH**

Je suis tout à fait d'accord avec cette remarque. La filière SEOC est très importante tant à Grenoble qu'en France. Il est nécessaire qu'elle le reste.

**S. MANCINI**

*Cette contribution a été élaborée en concertation avec des responsables pédagogiques de la filière SEOC.*

*J'enseigne à l'ENSIMAG, dans la filière SEOC, et également à Phelma, dans la filière SEI, ce qui me permet d'avoir une vue d'ensemble de ces publics et d'apprécier les bénéfices d'une filière qui mélange ces profils. En termes de*

*débouchés, la filière SEOC correspond au bassin d'emploi local, et même au-delà, et les employeurs ont toujours été très satisfaits des compétences de nos diplômés.*

*Pourtant, en termes de méthode, cette décision n'a fait l'objet d'aucune délibération du conseil d'école de l'ENSIMAG ! Depuis 2019, les enseignants de la filière ont été systématiquement mis devant le fait accompli. Les revirements successifs et incompréhensibles de la direction de l'ENSIMAG se sont traduits par des burn-out et arrêt maladie de collègues.*

*Les systèmes embarqués c'est des math-info ET de la microélectronique. A partir du moment où l'établissement souhaite des filières communes, il nous faut reconnaître la difficulté de leur mise en œuvre et accepter d'y associer des moyens adaptés, et assumer les déséquilibres induits, le tout sous la responsabilité de l'établissement.*

*Enfin, le CA statue sur une décision lourde de conséquences qui a déjà été mise en œuvre avant tout vote (la mention de la filière SEOC a déjà disparu du site web de l'ENSIMAG, depuis mi-octobre, des étudiants ENSIMAG qui envisagent la filière SEOC sont obligés de changer d'école). Après le conseil d'école de l'ENSIMAG, qui n'a pas délibéré sur cette décision, c'est maintenant le CA de Grenoble-INP qui est donc mis devant le fait accompli, en dépit de toutes les intentions de bonne gouvernance affichées par les documents de stratégie de l'établissement.*

#### **J.-L. ROCH**

Nous n'aurions pas fait ce changement si nous ne nous étions pas mis d'accord entre l'Ensimag et Phelma. Je rappelle que le contenu pédagogique de la filière ne change pas. SEOC est un nom porteur.

#### **J. MIKAC**

*Je relève une sorte d'incohérence entre l'objectif affiché du PAP de promouvoir les actions de formation mélangeant des étudiants d'écoles différentes et cette décision d'arrêter de partager toute une filière.*

#### **J.-L. ROCH**

Il existe un grand nombre de pistes d'interdisciplinarité. Le mélange entre Phelma et l'Ensimag est une belle expérience.

*Il est procédé au vote de l'ensemble des points abordés par l'intermédiaire d'une plateforme dédiée.*

### **IV. Affaires financières**

#### **a. Budget rectificatif 2021**

##### **A. SCORDEL**

Je souhaiterais rappeler la manière dont nous concevons un budget rectificatif n°2. Au mois de septembre, nous demandons à toutes les entités de Grenoble INP les meilleures visions de leurs points de sortie. Cela nous permet de savoir si un budget est à reconsidérer. Le résultat donné à l'issue du mois de septembre fait état d'une forte déprogrammation demandée par les composantes de 1,6 million d'euros, tout en constatant une augmentation des recettes de 667 000 euros. D'autres

réajustements ont pu être faits, notamment vis-à-vis des amortissements et des *quotes-parts*. D'un budget rectificatif n°1 annonçant une perte de près d'1,8 million d'euros en 2021, nous passons à un budget rectificatif n°2 proche de l'équilibre. La trésorerie, prévue à 27 millions d'euros, est passée à 32 millions d'euros. Le fonds de roulement atteindra environ les 20 millions d'euros.

### **Y. MARECHAL**

Au cours des années précédentes, nos budgets initiaux sont souvent négatifs et nos points de sortie sont plutôt à l'équilibre. Le scénario répète ceux de 2019 et de 2020. Nous devons trouver la manière dont on peut rapprocher les estimations de la première version du budget de ses versions rectificatives.

### **A. SCORDEL**

Beaucoup d'éléments extracomptables doivent être pris en compte.

#### **b. Budget 2022**

### **Y. MARECHAL**

Le budget 2022 se construit à partir de la bonne connaissance que nous avons de celui de 2021. Nous nous situons à la fin d'un exercice qui a débuté en mai. Cela paraît très long, mais le budget s'appuie sur une bonne compréhension des événements passés. Le budget total s'élève à environ 130 millions d'euros, dont 69 % de masse salariale.

Nous avons eu une année 2020 particulière en tous points. Nous avons essayé d'être vigilants par la suite. Nos marges de manœuvre se sont réduites. Vous vous souvenez évidemment que nous avons vécu une période difficile en raison de la crise sanitaire. Il s'agit d'un événement que personne n'a anticipé. Or elle a eu un impact sur l'exécution budgétaire. Le budget rectificatif 2021 en est une trace restante.

Nos budgets sont empreints de la construction de l'Institut d'Ingénierie et de Management et de celle de l'Établissement Public Expérimental UGA. La pandémie semble avoir peu d'impact sur les droits d'inscription. La taxe d'apprentissage se trouve à un niveau identique à l'année précédente.

Depuis le DOB de juin 2021, nous avons entamé un dialogue avec l'ensemble des composantes afin d'allouer les moyens nécessaires aux ambitions de l'établissement. De nombreuses réformes ont été annoncées et nous devons en faire part ici. Notre visibilité n'est pas bonne à propos des dépenses et des recettes. Si des réformes peuvent être louables, des flous résident dans leurs financements. De plus, elles supposent des charges de travail tout à fait conséquentes.

### **A. SCORDEL**

Le budget initial 2022 annonce donc un résultat négatif à hauteur de 950 000 euros. Des projets exceptionnels avaient été accordés lors des années précédentes. L'épidémie de covid-19 a compliqué leur bonne organisation. Un report avait été décidé pour 2021. Malheureusement, un impact de 333 000 euros sera encore constaté en 2022. L'exercice 2021 aura également un impact sur les recettes 2022 à hauteur de 300 000 euros. Le résultat négatif s'explique dès lors par l'ensemble

de ces facteurs. Nous ferons un prélèvement de fonds de roulement pour permettre aux investissements de se réaliser, à hauteur de 5,3 millions d'euros.

Le budget du CIME sera à l'équilibre. Un prélèvement du fonds de roulement, à hauteur de 477 000 euros, financera également les investissements que nous réaliserons. Le budget AIP est également à l'équilibre. Le prélèvement sur le fonds de roulement sera cette fois-ci à hauteur de 119 000 euros.

#### **Y. MARECHAL**

L'investissement pour l'établissement se situe à environ 16 millions d'euros. Il s'agit d'un investissement exceptionnel, de par la nature du financement. L'établissement prélève dans son fonds de roulement pour investir. Nous nous permettons de prélever sur le fonds de roulement, car celui-ci se situe à un niveau élevé. Je crois que nous nous trouvons à la fin de cette période d'utilisation fréquente du fonds de roulement. D'une part, le niveau d'investissement que nous nous devons de maintenir reste élevé. D'autre part, nous souhaitons orienter nos recherches de financements vers des subventions.

#### **A. SCORDEL**

Le budget initial 2022 fait donc apparaître un résultat négatif de 924 000 euros, un montant de trésorerie s'élevant à 25 millions d'euros. Le montant du fonds de roulement se situerait à 13,6 millions d'euros, ce qui donne 38 jours de fonctionnement du fonds de roulement et 72 jours de trésorerie. Le ministère préconise 15 jours minimum pour le fonds de roulement et 30 jours pour la trésorerie. Nous nous situons ainsi au-dessus de ces préconisations. Le ratio entre montant de la masse salariale et recettes encaissables a atteint son niveau le plus bas, à 69,17 %. Il semble donc s'améliorer au cours du temps.

#### **Y. MARECHAL**

Le budget que nous vous présentons ici est conforme à ce que nous avons déjà pu partager au DOB. Son fonctionnement est calculé au plus juste. Nous avons l'habitude de cet exercice. Nous savons que la marge que l'on dégage sur le fonctionnement représente ce que nous allons placer dans les ressources humaines. Notre investissement est exceptionnel. Nous allons sans doute devoir ralentir la vitesse d'investissement en raison de sa charge et de son impact sur le résultat. Ce budget, affiché en déficit, s'explique par les queues de projets exceptionnels, des mesures non financées et des décalages entre recettes et dépenses. Le déficit constaté est cependant faible, maîtrisé et compatible avec notre fonds de roulement.

### **V. Ressources humaines**

#### **a. Campagne emploi 2022**

#### **I. PARISSIS**

Nous sommes revenus dans une logique de remplacement de nos enseignants-chercheurs en cas de retraite ou de promotion. Dès qu'une date crédible et fiable de départ à la retraite est annoncée, nous démarrons le processus de recrutement. Nous avons créé un poste de professeur « politique scientifique » à l'Ensimag. Enfin, nous avons ouvert un concours PR en décalage de phase à Phelma.

Aucune création nette de poste n'a eu lieu auprès du personnel IATS. Toutefois, des transformations ont été constatées de par des changements de corps ou des changements de niveau RIFSEEP. Des postes « empreintes », financés par des transferts de dotation, sont consécutifs à l'intégration d'activités supplémentaires liées à la fusion de Polytech.

Un dialogue de gestion assez long a pu faire remonter certains sujets. Ainsi, 8 postes de professeurs et 7 postes de maître de conférences sont libérés, ainsi que 4 PRAG ou PRCE. 52 demandes ont été constatées. Elles concernent des postes permanents existants ou renouvelés.

Le concours PR a fait l'objet d'une concertation entre les écoles et les pôles de recherche sous la responsabilité des vice-présidents compétents. 8 postes sont ouverts, dont 3 à l'Ensimag, 1 à l'Esisar, 3 à Phelma et 1 à Génie industriel. 7 postes sont donc ouverts sur concours pour les maîtres de conférences, dont 2 à l'Ense<sup>3</sup>, 2 à Génie Industriel, 2 à Phelma, 1 à l'Ensimag. Deux départs à la retraite et un départ de l'établissement ouvrent trois postes de PRAG et PRCE au sein de DET et un poste est ouvert à l'Ense<sup>3</sup>. Enfin, 9 postes ATER sont ouverts, dont 2 à l'Ense<sup>3</sup>, 2 à Phelma, 3 à l'Ensimag, 1 à Génie Industriel et 1 à la prépa INP.

Les postes IATS laissent entrevoir de nombreuses transformations. Un technicien de l'agence comptable va devenir assistant ingénieur. La DRIVE subit le seul poste revu à la baisse, à travers la transformation d'un poste d'ingénieur de recherche en ingénieur d'étude BAPJ. Une réflexion est engagée au sein de Phelma dans le cadre de changements internes. Tout en restant dans un périmètre identique des postes et des niveaux, ceux-ci se verront requalifiés.

Parmi les postes IATS ouverts, cinq concours ont été identifiés dont un ASI à la DRH, un concours d'ingénieur de recherche à la DSI, un ASI à l'Ense<sup>3</sup>, un ingénieur statisticien à Génie Industriel et un ingénieur de recherche BAP E au sein de LCIS.

## **L. TERRIER**

*Pourquoi aussi peu de concours pour les personnels IATS alors qu'on a besoin de diminuer la proportion de personnels contractuels qui n'a jamais été aussi élevée ?*

## **I. PARISSIS**

Certains postes sont très rapidement vacants. Dans certains cas, nous proposons à la composante concernée la création d'un CDD en attendant un concours l'année suivante. Dans d'autres cas, cette proposition ne convient pas à la composante et une discussion a lieu entre les ressources humaines et cette composante. Les discussions à ce jour nous ont donc amenés à proposer cinq concours. La proportion de contractuels n'est donc pas uniquement liée au concours, mais à la mobilité de certains fonctionnaires.

## **F. NOEL**

Nous ne pouvons pas être satisfaits de cette perspective de politique d'emploi. La proportion de contractuels et le travail précaire augmentent au sein de l'établissement. A l'instar de mon commentaire sur la présentation de Monsieur Lakhnech, je déplore l'écart entre vos propos et la situation qui se dégrade.

**I. PARISSIS**

Nous faisons un effort particulier depuis quelques années pour gommer les différences de rémunération entre contractuels et titulaires, ainsi que les modalités de recrutement afin de garantir un équilibre entre collègues. Notre politique vise à donner l'opportunité d'accéder à un CDI rapidement. Parmi les contractuels, on englobe parfois les CDD temporaires et les CDI. J'entends que l'on puisse appeler cela de la précarité, mais je ne suis pas d'accord avec vous.

**Y. MARECHAL**

Nous avons désormais tendance à vouloir pérenniser les postes, dans la mesure où les missions qu'ils supposent le nécessitent. Nous avons ainsi permis à des personnes en CDD temporaire de signer un CDI. Je voudrais faire le bilan de ce qu'il s'est passé ces dernières années. Nous avons subi un plan de retour à l'équilibre et nous nous sommes relevés collectivement. Dès que nous avons pu le faire, nous avons réinvesti des moyens dans l'établissement. Des postes sont créés parmi les enseignants. Serons-nous capables de réinjecter massivement des postes ? C'est notre souhait, mais nous ne pouvons définir quand ce sera possible.

Tant que notre budget aura un tel écart entre sa version initiale et sa version réalisée, nous aurons du mal à trouver une certitude sur notre marge financière. Notre exécution budgétaire n'est pas assez fine.

**P. BENECH**

Lorsque des départs à la retraite sont remplacés, des jeunes reprennent ces postes. L'Etat ne compense l'effet de cette pyramide des âges pour aucune des universités.

**S. ROLLAND**

Je précise que le *quorum* doit être atteint sans prise en compte des procurations pour voter le budget.

*Il est procédé au vote des délibérations concernant le budget et les ressources humaines.*

*Les résultats disponibles des votes des délibérations sont annoncés.*

*Le procès-verbal de la séance du 21 octobre est approuvé à l'unanimité des 25 votants.*

*La délibération portant sur le plan quinquennal et le contrat pluriannuel est approuvée à la majorité des votants (20 votes favorables, 1 défavorable et 4 abstentions).*

*La délibération portant sur la création d'une unité « ingénierie de projets » est approuvée à la majorité des votants (19 votes favorables et 6 abstentions).*

*La délibération portant sur la plateforme « Trouver mon master » est approuvée à la majorité des votants (20 votes favorables, 2 défavorables et 3 abstentions).*

*La délibération portant sur la transformation de la filière SEOC est approuvée à la majorité des votants (14 votes favorables, 8 défavorables et 3 abstentions).*

## **VI. Affaires réglementaires**

### **a. Non-renouvellement de la labellisation Unité universitaire d'appui à la recherche Circuit multiprojets**

#### **P. BENECH**

Pour fabriquer des puces multiélectroniques, on utilise de grandes plaques sur lesquelles on retrouve plusieurs fois un même circuit. Ces plaques sont relativement chères, mais comme chaque morceau porte un circuit, celui-ci a un coût accessible. Ces circuits sont mis dans des boîtiers qui composent et font fonctionner la plupart de nos machines. Le CMP permet à des laboratoires ou des sociétés industrielles de pouvoir faire fabriquer quelques puces. Chaque demandeur peut bénéficier de quelques exemplaires lui permettant de tester si la circuiterie qu'il avait conçue fonctionne comme il l'entendait. Dans un deuxième temps, un industriel peut produire plus massivement auprès d'un fabricant de circuit, à l'instar de ST à Grenoble, lorsqu'il a la certitude qu'il a bien la circuiterie qu'il souhaitait. C'est un service intéressant pour les laboratoires en termes de recherche, mais aussi pour l'instrumentation dans certains secteurs.

Le CMP assure donc ce service à un grand nombre de clients qui le demandent et passe commande auprès de fondeurs et propose son service.

#### **V. MALE**

Le CMP est une unité d'appui à la recherche qui relève de trois tutelles : l'université Grenoble Alpes, Grenoble INP et le CNRS. Elle est adossée en grande partie à une association. En 2006, un protocole d'accord prévoyait que les universités et leurs filiales reprennent la totalité de l'association pour le développement de la recherche qui, à l'époque, portait l'activité de collaboration industrielle pour l'ensemble du site.

En 2014, une gestion de fait a été dénoncée. Cette unité d'appui à la recherche s'adossait à des moyens publics, mais était gérée en grande partie par des moyens privés, à savoir des moyens associatifs qui n'étaient pas sous contrôle de la personne publique, ce qui est contraire aux règles classiques. Le CNRS a constaté cette gestion de fait et a demandé à y mettre fin.

En 2019, une délibération a été prise par le Conseil d'Administration pour que la filiale de Grenoble INP étudie la reprise de l'activité. Cette reprise n'a pas pu être menée à bien pour deux raisons majeures. D'une part, la convention collective de l'association ADR est incompatible avec celle de la filiale et a été élaborée sans concertation avec elle. D'autre part, beaucoup de questions à propos des comptes n'ont pas eu de réponses. Cette situation fait que Grenoble INP, n'ayant pas reçu les éléments adéquats, a décidé en 2021 de se retirer de l'association ADR, en indiquant que le cadre statutaire de l'association était flou, qu'elle constatait une absence de concertation avec les adhérents et que les demandes de Grenoble INP n'étaient pas prises en compte. Il en est de même pour l'université Savoie Mont-Blanc et l'UGA qui étaient membres de cette association. La convention avec le CNRS s'est achevée en 2020 et l'unité d'appui à la recherche a été renouvelée pour un an par le CNRS jusqu'au 31 décembre 2021. En 2020, l'association ADR a été administrée par un mandataire.

Ce non-renouvellement de l'unité d'appui à la recherche a des conséquences. Le personnel permanent et le personnel en CDD en laboratoire ont été réaffectés. Cela concerne 2 personnes au sein de Grenoble INP. Il implique également un arrêt des engagements financiers contractuels après le 31 décembre 2021. Enfin, l'arrêté d'affectation pour le CMP n'est pas renouvelé.

Je précise qu'aucun transfert n'est envisagé, Grenoble INP n'en ayant pas les capacités techniques et financières. Il a été précisé au mandataire qu'il serait possible de prolonger la collaboration avec l'ADR si celle-ci le demandait pour que les moyens puissent être maintenus le temps d'arrêter l'activité.

#### **L. TERRIER**

Je vous remercie pour cette présentation. On peut constater que les tutelles et l'INP souhaitent mettre un terme à une problématique qui existait depuis longtemps. Il a été décidé par les différents établissements de réintégrer les personnels intégrés par l'ADR dans tous les laboratoires parce qu'il y avait une situation de gestion de fait. Je ne comprends pas pourquoi nous avons laissé perdurer cette situation au CMP.

L'essentiel du personnel du CMP est employé par l'ADR. Ces personnes ne savent pas ce qu'elles feront à partir du mois de janvier. La composante CMP affectait ses recettes à l'ADR pour rémunérer le personnel qui faisait le travail de cette composante. Les tutelles ont une responsabilité quant à cette situation. Vous avez été destinataire d'un courrier de l'inspection du travail qui vous explique cette situation et qui vous rappelle que le code du travail prévoit que, lorsque l'activité d'une entité économique employant des salariés de droit privé est par transfert de cette unité reprise par une personne publique, il appartient à cette personne publique de proposer à ces salariés un contrat de droit public. Des contrats sont en cours. Nous ne pouvons pas nous contenter de ce que vous proposez, soit la réaffectation des personnels INP.

#### **P. BENECH**

La gestion de fait suppose l'existence d'une association privée qui ne rend pas de compte au public. Un mandataire a été nommé et nous avons signé un accord de confidentialité avec lui. Grenoble INP ne dirige ni le CMP, ni l'ADR. Jamais Grenoble INP n'a donné en gestion quoi que ce soit. Les dérives que nous avons constatées n'ont jamais cessé de croître et ont rendu notre compréhension de cette situation particulièrement difficile. Notre responsabilité d'employeur est de ne pas laisser ce personnel sans travail. Nous avons étudié le cas de ces deux personnes et considéré un reclassement au sein de TIMA, un lieu dans lequel ils pourront exercer leurs compétences.

#### **L. TERRIER**

Je précise que j'ai eu l'inspectrice du travail au téléphone hier. C'est elle qui m'a autorisé à faire état de son courrier.

#### **P. BENECH**

C'est sa décision. De notre côté, nous respectons les obligations que nous avons pu signer vis-à-vis de l'ADR et n'avons pris aucun engagement. Nous attendons la suite des discussions avec le mandataire. Nous ne pouvons pas nous sentir responsables du non-respect des règles de la part d'une association.

Grenoble, le 16 décembre 2021

**L. TERRIER**

L'établissement a laissé perdurer cette situation depuis 2006.

**P. BENECH**

L'établissement n'est pas responsable de cette situation. Grenoble INP n'a jamais disposé des informations nécessaires.

**F. NOEL**

Je souhaite faire remarquer que nous avons fait un bilan du nombre d'associations qui impactent l'INP dans ses prises de décisions. L'évènement présent devrait nous inciter à reprendre cette discussion-là afin de vérifier que de tels problèmes n'existent pas ailleurs.

**P. BENECH**

En effet, Grenoble INP est adhérent de nombreuses associations et participe à leurs assemblées générales. Toutefois, nous n'avons jamais eu de telles difficultés auprès d'autres associations.

**V. MALE**

Ceux qui interviennent dans le cadre de la consolidation des comptes de l'établissement appliquent plusieurs critères pour définir le degré de contrôle de l'établissement Grenoble INP vis-à-vis des structures associatives. Un examen régulier est réalisé afin d'observer si chaque association dans laquelle Grenoble INP est partie prenante a évolué.

**F. NOEL**

Il ne s'agit pas seulement d'un problème de consolidation des comptes.

**P. BENECH**

Je suis d'accord. Nous interrogeons la pertinence de poursuivre l'adhésion à des associations compte tenu du coût.

**VII. Délibération simplifiée****a. Bilan CVEC 2020-2021 et projection budgétaire 2021/22****H. DESSAUX**

Comme tous les ans, nous présentons le bilan de la CVEC pour l'année précédente. Ce sujet est travaillé au sein de la commission CVEC, qui a la délégation du CA pour traiter cette question. Un document vous a été fourni. Il se compose de l'ensemble des éléments financiers mis à jour avec le nombre réel d'étudiants assujettis à la CVEC. Nous avons mis en place des bons alimentaires et des aides étudiantes compte tenu du contexte actuel. Ce bilan a été présenté en commission permanente et n'a pas fait l'objet de questionnements. La partie concernant la projection budgétaire 2021-2022 conserve les mêmes champs qu'auparavant. Nous souhaitons soutenir et porter les projets des étudiants. Depuis 2018, le nombre d'étudiants assujettis à la CVEC diminue d'année en année. Nous souhaitons ainsi ajuster le coût de la CVEC à 59 euros par étudiant pour un nombre total de 7 400 étudiants.

**b. Règlement des admissions de la Prépa des INP****C. CHIRAT**

Comme chaque année, nous présentons les évolutions du règlement. Cette année, le site intègre Clermont-Ferrand et un prestataire intervient désormais pour la mise en place d'un outil de gestion spécifique qui augmente les frais de 80 à 85 euros et de 0 à 5 euros pour les boursiers.

Les étudiants qui ont des entretiens à réaliser pourront les tenir à distance de manière à permettre à ceux qui n'ont pas le moyen de se déplacer de ne pas avoir à le faire.

**c. Règlement des études du D2E****C. CHIRAT**

Depuis la rentrée, la gestion administrative du cursus « Diplôme des Etudiants Entrepreneurs » s'organise de manière centralisée. Nous avons dû actualiser le règlement des études vis-à-vis de la dernière circulaire. Nous devons ainsi assurer la gestion des autres composantes de l'UGA, voire d'autres personnes extérieures.

**d. Règlement des études et des examens Ensimag****C. CHIRAT**

Nous devons faire évoluer le règlement afin de donner la possibilité d'échanger des cours dans le cadre de la graduate school.

**e. Création du double diplôme avec le master AI4oneHealth à Polytech – Grenoble INP****C. CHIRAT**

Il s'agit d'un double diplôme entre la filière TIS de Polytech et le master IA. Les ingénieurs de la filière TIS ont des compétences en matière de santé et d'analyse de besoins médicaux. Cette possibilité renforcera les liens avec l'UGA. Ce double diplôme concerne les étudiants de dernière année de Polytech. Le stage qu'ils réaliseront devra être compatible avec l'école Polytech ainsi qu'avec le master. Un semestre en plus sera dédié à des cours supplémentaires, leur permettant d'acquérir leur diplôme. Il s'agit ici de valider le principe. Les détails de la concrétisation de cette création seront traités par la suite.

**f. Modification de l'intitulé du diplôme d'établissement DE Bachelor in international Business & Management de l'IAE – Grenoble INP****C. CHIRAT**

Il s'agit ici d'une précision de l'intitulé, auquel il est ajouté la mention « Management ».

**g. Identification nouvelles recettes fléchées****A. SCORDEL**

Les recettes fléchées sont une disposition mise en place au moment de la GBCP en 2016. Elles permettent à l'établissement de suivre certaines recettes que nous

considérons comme importantes. Un certain nombre de projets avait déjà été mis en exergue. Nous voulons suivre de nouveaux projets dans le même cadre.

#### **h. Prescription quadriennale – CROUS**

##### **H. HEMART**

Nous avons surfacturé au CROUS la location d'espaces. Une partie de cette surfacturation date de plus de quatre ans. Or la prescription quadriennale nous interdit de reverser des sommes au-delà de quatre ans. Un vote est requis pour permettre le remboursement de cette surfacturation.

##### **P. BENECH**

Nous sommes en très bons termes avec le CROUS. J'y suis extrêmement favorable.

#### **i. Plan pluriannuel d'investissement (PPI) Immobilier – Mise à jour**

##### **Y. MARECHAL**

Les PPI permettent de suivre les investissements au fil du temps. Il s'agit d'une mise à jour que nous présentons tous les ans. Aujourd'hui, des éléments entrent et sortent dans le PPI. Deux plans de relance ont été promulgués pour 3,7 millions d'euros en 2022. Un établissement a subi un incendie criminel et nous voulons le reconstruire. Nous souhaitons également lancer le projet d'extension de la maison de l'INP.

#### **j. Plan pluriannuel d'investissement (PPI) Informatique – Mise à jour**

##### **Y. MARECHAL**

La partie informatique demeure également une part importante de nos investissements. Toutefois, la courbe d'investissement a tendance à descendre et la courbe de coûts de fonctionnement a tendance à augmenter. Nous avons tendance à louer plutôt qu'à acheter du matériel. Nos investissements se consacrent surtout à du renouvellement et de la jouvence régulière d'équipement.

#### **k. Dispositif prime de continuité de service pour les IATS**

##### **I. PARISSIS**

Ce sujet a été longuement discuté en comité technique. Sans mettre en cause les dispositifs de ressources humaines, il s'agit de reconnaître la perturbation que peuvent subir certains employés lors d'une absence prolongée d'un collègue par une prime de 120 euros par mois brut s'il s'agit d'une seule personne ou de 60 euros s'il s'agit de plusieurs, avec un maximum de trois agents.

#### **l. Actualisation du règlement de gestion des contractuels**

##### **I. PARISSIS**

Il s'agit d'un point de nature technique. Il me semble important de signaler un changement que nous avons amené dans la possibilité pour les surveillants d'examen de surveiller plus que 100 heures d'examen. Le nouveau seuil est désormais de 300.

**R. DEREYMEZ**

*Sur le PPI Immobilier, pourquoi y a-t-il des montants pour le bâtiment qui a été détruit suite à un acte criminel ? L'assurance ne prend pas en charge ? Merci.*

**Y. MARECHAL**

L'assurance ne souhaite pas couvrir la totalité de la destruction. Le bâtiment n'est détruit qu'à moitié. Nous souhaitons reconstruire une halle technologique pour des manipulations haut de gamme.

*La délibération portant sur le vote du budget rectificatif 2021 n°2 est approuvée à la majorité des votants (24 votes favorables et 1 abstention).*

*La délibération portant sur le vote du budget initial 2022 est approuvée à la majorité des votants (19 votes favorables et 6 votes défavorables).*

*La délibération portant sur la campagne emploi est approuvée à la majorité des votants (20 votes favorables, 4 votes défavorables et 1 abstention).*

*Il est procédé au vote portant sur la délibération simplifiée.*

**P. LABRIER**

Je souhaitais vous signifier que la politique de la métropole en matière d'enseignement supérieur et de recherche est la gestion du bloc communal du CPER en très grande majorité. Il s'agit donc d'une politique d'investissement par la loi du bloc communal. L'intercommunalité porte ce bloc communal pour des questions de soutien à l'innovation et à l'immobilier des opérations portées par les acteurs que sont l'université, le CNRS ou encore le CROUS.

Le préfet de région a indiqué aux acteurs investis qu'il fallait élaborer un contrat de plan Etat-région pour le 1<sup>er</sup> février 2021. Le contrat est actuellement au point mort. La métropole n'est pas responsable de cette situation. Nous espérons que ce plan va aboutir.

Nous sommes attentifs à ce qui se joue en matière de fonctionnement. Je souhaitais ainsi vous lire le courrier que j'envoie à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il fait écho à certaines interventions des représentants du personnel en introduction de cette séance, notamment à propos de l'Idex.

**I. GUILLAUME**

Je vous propose de nous faire parvenir le courrier que nous pourrions transmettre aux membres du Conseil d'Administration.

**P. LABRIER**

Je vous envoie le courrier. Le personnel comme les collectivités territoriales n'ont pas à supporter la charge de logiques gestionnaires.

**VIII. Retour sur les délégations du CA à l'administrateur général****I. GUILLAUME**

Ces délégations figurent dans le document.

*La délibération portant sur le bilan de la CVEC 2020-2021 est adoptée à l'unanimité des 25 votants.*

*La délibération portant sur le règlement des admissions de la Prépa des INP est adoptée à l'unanimité des 25 votants.*

*La délibération portant sur le règlement des études du D2E est adoptée à la majorité des votants (24 votes favorables, 1 abstention).*

*La délibération portant sur le règlement des études et des examens Ensimag est adoptée à la majorité des votants (24 votes favorables, 1 abstention).*

*La délibération portant sur la création du double diplôme AI4oneHealth est adoptée à la majorité des votants (24 votes favorables, 1 abstention).*

*La délibération portant sur la modification de l'intitulé du diplôme d'établissement DE est adoptée à la majorité des votants (21 votes favorables, 4 abstentions).*

*La délibération portant sur l'identification de nouvelles recettes fléchées est adoptée à la majorité des votants (21 votes favorables, 4 abstentions).*

*La délibération portant sur la prescription quadriennale dans le cadre d'une surfacturation auprès du CROUS est adoptée à l'unanimité des votants.*

*La délibération portant sur le plan pluriannuel d'investissement immobilier est adoptée à l'unanimité des votants.*

*La délibération portant sur le plan pluriannuel d'investissement informatique est adoptée à l'unanimité des votants.*

*La délibération portant sur la prime de continuité de service pour les IATS est adoptée à la majorité des votants (18 voix favorables et 5 abstentions).*

*La délibération portant sur l'actualisation du règlement de gestion des contractuels est adoptée à la majorité des votants (20 voix favorables et 5 abstentions).*

#### **P. MUNIER**

*Si le temps le permet, j'aimerais avoir l'opinion du Conseil sur la décision de Toulouse INP d'étudier la création d'une école Centrale à Toulouse.*

*Est-ce un risque pour Grenoble INP ? Par exemple pour l'attractivité du réseau INP ? Ou pour certaines écoles (ENSIMAG, PHELMA, ...) ?*

#### **P. BENECH**

Nous avons été surpris. Toulouse INP est constituée de trois écoles. Elle a décidé d'engager un travail avec le groupe Centrales. Les écoles du groupe Centrales ont une première année commune à tous les étudiants et ont des droits d'inscriptions beaucoup plus élevés que les nôtres.

Les écoles Centrales se revendiquent comme généralistes, d'où notre surprise. Chacun doit connaître ses forces, les nôtres étant de disposer de très bons techniciens. Toulouse, comme Grenoble, a concouru pour une structuration de site.

Nous avons réussi à trouver une structuration là où la tâche a semblé ardue pour Toulouse. Je tiens à préciser que le paysage universitaire toulousain est plus complexe.

Dans ce contexte, Toulouse INP a voulu concevoir une identité qui lui est propre et qui lui permet de résister dans un contexte peu favorable. La direction a très mal vécu le fait de n'avoir aucun financement Idex et l'a considéré comme une rétrogradation.

Il s'agit pour nous d'une déception. Nous collaborions beaucoup avec Toulouse INP. Le positionnement et l'affirmation de l'identité des écoles sont des enjeux importants. Il s'agit d'un pari audacieux, mais qui n'a pas toujours fonctionné par le passé.

Le premier problème auquel est confronté Toulouse est donc l'enjeu de la restructuration locale de site dans un modèle contraignant. Les responsables de cette école mènent leur propre analyse et considèrent que leur stratégie est viable. Ce n'est pas pour autant que ce choix se révélera bon. Grenoble a choisi de donner plus de visibilité à l'ingénierie. Nous devons avoir conscience que ce qui se passe à Toulouse a tendance à augmenter les forces centrifuges. Le but de cette affirmation demeure la distinction vis-à-vis des autres écoles.

Nous avons pris acte de cette décision et nous devons définir ce qu'il convient de faire dans le cadre de nos relations avec l'INP de Toulouse qui prévoit cette transition pour 2025. La décision devrait être prise cet été.

## **IX. Recueil des propositions de sujets pour l'ordre du jour du prochain CA**

### **Y. MARECHAL**

Nous avons prévu une visite d'Ecomarch sur le campus. Nous voudrions également inclure dans l'ordre du jour le résultat de l'enquête sur le fonctionnement des instances. Je tiens enfin à signaler le départ en retraite d'Olivier Gau. Nous aurons l'honneur d'accueillir un nouveau représentant dans ce conseil.

*La séance est levée à 12 heures 41. Le prochain Conseil d'administration se réunira le vendredi 11 mars 2022.*